

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHADRAC
SEANCE DU 12 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize et le douze février à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard CONVERT, Maire.

Présents : Mme BRUSTEL, Mr DELABRE, Mme THIEBAULT, Maires Adjoints ;

Mme ALLIBERT, Mr ARSAC, Mme COZE, Mme DE ALMEIDA, Mme FERREBOEUF, Mr FIALON, Mr GIBERT, Mr HARITCHABALET, Mr JOUVET, Mr MAYRAND, Mr MENINI, Mme MIALON, Mr POURHADI, Mr ROCHER, Mr TRANCHARD, conseillers municipaux.

Excusés :

Mme BOURDELAIN a donné procuration à Mr TRANCHARD

Mme DE ALMEIDA a donné procuration à Mr ROCHER

Mr GARNIER a donné procuration à Mr MAYRAND

Mme LE GOFF a donné procuration à Mr CONVERT

Mme PEYRON a donné procuration à Mme ALLIBERT

Secrétaires :

Mr FIALON et Mr ROCHER

FINANCES – VERSEMENT 1^{er} ACOMPTE SUBVENTION 2016
Association MAISON POUR TOUS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de reconduire pour 2016 le versement d'un premier acompte de la subvention accordée l'année dernière à l'Association Maison Pour Tous de Chadrac, afin d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci, soit un premier acompte de 50.000 €.

Il précise qu'en vertu de la Loi N°2000-321 du 12 avril 2000 et du Décret n°2001-495 du 6 juin 2001, il convient de signer une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire provisoirement pour 2016 le montant de la subvention communale accordée à l'Association Maison Pour Tous de Chadrac en 2015 majorée de 2%, et d'effectuer le versement d'un premier acompte de 50.000 €.

Un réajustement pourra être effectué lors de l'examen de la demande de subvention pour 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention requise, et à procéder au mandatement correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 article 6574.

Exprimés : 23
POUR : 23
CONTRE : 0
Abstentions : 0

le Maire,

Gérard CONVERT

FINANCES – VERSEMENT 1^{er} ACOMPTE SUBVENTION 2016
Association Vivre Mieux à Chadrac – Centre Social

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de reconduire pour 2016 le versement d'un premier acompte de la subvention accordée l'année dernière à l'Association Vivre Mieux A Chadrac, afin d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci, soit un premier acompte de 50.000 €.

Il précise qu'en vertu de la Loi N°2000-321 du 12 avril 2000 et du Décret n°2001-495 du 6 juin 2001, il convient de signer une convention.

Mme Arlette THIEBAULT, et Mr Jacques FIALON ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire provisoirement pour 2016 le montant de la subvention communale accordée à l'Association Vivre Mieux à Chadrac – Centre Social en 2015, et d'effectuer le versement d'un premier acompte de 50.000 €. Un réajustement pourra être effectué lors de l'examen de la demande de subvention pour 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention requise, et à procéder au mandatement correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 article 6574.

Exprimés : 21
POUR : 21
CONTRE : 0
Abstentions : 0

le Maire,

Gérard CONVERT

REMPLACEMENT AUTO LAVEUSE DU GYMNASSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer l'auto laveuse du gymnase qui ne fonctionne plus. C'est un matériel très ancien acquis d'occasion à l'époque, en panne actuellement et irréparable faute de trouver des pièces de rechange.

Une consultation a été lancée pour son remplacement auprès de 2 fournisseurs, et trois propositions ont été faites pour des machines similaires :

NILFISK : auto laveuse reconditionnée pour 5.445 € HT

DETERCENTRE CLEOR : auto laveuse 45l pour 3.570,56 € HT

DETERCENTRE CLEOR : auto laveuse 55l pour 4.331,68 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de retenir la proposition de DETERCENTRE CLEOR, auto laveuse 55l pour un montant à négocier de 4.331,68 € HT et autorisent Monsieur le Maire à passer commande.

Le Maire,

Gérard CONVERT

FINANCES – BUDGET ALLOUÉ À L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU PRINTEMPS

Monsieur Marc DELABRE et Mme MIALON présente l'organisation de la 2^{ème} fête de printemps qui aura lieu le 15 mai prochain.

Ils proposent de fixer le budget alloué pour cette manifestation et rappelle le budget voté l'année précédente, soit 2000 €, pour les frais de communication, publicité, etc.....

Monsieur le Maire propose de reconduire le budget de 2000 € pour la 2^{ème} fête de printemps 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Le Maire,

Gérard CONVERT

REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le photocopieur de l'école maternelle est obsolète et doit être changé.

Il rappelle que l'ensemble des photocopieurs est loué, et que la commune paie une location trimestrielle ainsi qu'un coût par volume de copies.

Après négociations avec le prestataire, la société C PRO, un alignement tarifaire de location plus avantageux de tous les photocopieurs a été proposé, soit 198 € HT par trimestre par photocopieur, avec un coût copie noir/blanc de 0,00500 € ht et couleur de 0,04800 € ht, et une location supplémentaire d'un photocopieur pour le Centre Social.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats de location et de maintenance pour l'ensemble du parc photocopieurs.

Le Maire,

Gérard CONVERT

FINANCES - VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2016

Madame Magalie ALLIBERT, Vice-Présidente et rapporteur de la commission des finances, présente les propositions de modification des tarifs communaux élaborées en commission des finances :

DROIT DE PLACE FOIRE ET MARCHE

Mètre linéaire à la journée	2,00 €
Electricité à la journée	3,00 €
Abonnement annuel	13,75 €
Electricité annuel	70,50 €

DROIT DE PLACE CIRQUES ET MANEGES

Forfait Cirque 3 jours	1.750,00 €
Jour Supplémentaire	100,00 €

JARDINS COMMUNAUX

A l'unité	10,00 €
-----------	---------

PANNEAUX PUBLICITAIRES

Au M2	15,40 €
-------	---------

LOCATION SALLE DE REUNION

Jeunes de Chadrac	gratuité
Habitants de Chadrac	25,00 €
Jeunes extérieurs à la commune	30,00 €
Assemblées Générales Syndics	35,00 €
Associations extérieures	65,00 €

UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF (applicables à la rentrée scolaire de septembre 2016)

Gymnase (1heure) utilisation > 20H/an	4,00 €
Gymnase (1heure) utilisation < 20H/an	16,50 €
Salle multi-sports < 5 H week-end (commune)	125,00 €
Salle multi-sports > 5 H week-end (commune)	250,00 €
Salle tennis de table ou combat < 5 H week-end (commune)	100,00 €
Salle tennis de table ou combat > 5 H week-end (commune)	200,00 €
Salle multi-sports < 5 H week-end (extérieur)	188,00 €
Salle multi-sports > 5 H week-end (extérieur)	317,00 €
Salle tennis de table ou combat < 5 H week-end (extérieur)	125,00 €
Salle tennis de table ou combat > 5 H week-end (extérieur)	250,00 €

RESTAURANT D'ENFANTS (applicables à la rentrée scolaire de septembre 2016)

Ticket enfant de Chadrac	3,30 €
Ticket adulte de Chadrac (portage)	7,25 €
Ticket enfant le Monteil	7,00 €
Ticket adulte le Monteil (portage)	7,90 €
Ticket enfant VMAC	2,80 €
Ticket adulte VMAC (animateur)	4,35 €
Ticket VMAC (non encadrant)	7,25 €
Ticket VAMC (adulte pique nique)	5,40 €
Repas Aiguilhe (pris au RE en livraison)	5,50 €
Repas SPMS (portage)	6,90 €
Repas ADMR (adultes pris au RE)	10,50 €
Repas SAE (adultes pris au RE)	7,25 €

CIMETIERE

Concessions trentenaires	770,00 €
Concessions cinquantenaires	1.150,00 €
Place caveau municipal (31 à 61 jours)	1,45 €
Place caveau municipal (62 à 365 jours)	2,80 €

COLOMBARIUM

Case colombarium (5ans)	540,00 €
Case colombarium (10 ans)	850,00 €
Case colombarium (15 ans)	1.060,00 €

MEDIATHEQUE

Carte d'adhésion Extérieurs	13,00 €
Habitants de Chadrac	gratuité

PARTICIPATIONS COMMUNALES

Conformément aux années précédentes, le mode de calcul du Quotient Familial reste calqué sur celui de la CAF.

1/CENTRES AERES

QF1 (journée)	5,85 €
QF2 (journée)	4,55 €
QF3 (journée)	3,40 €
QF4 (journée)	2,53 €
QF5 (journée)	2,02 €
QF1 (1/2 journée)	2,72 €
QF2 (1/2 journée)	2,15 €
QF3 (1/2 journée)	1,52 €
QF4 (1/2 journée)	1,32 €
QF5 (1/2 journée)	1,01 €

2/CLASSES DE MER, NEIGE, NATURE, DECOUVERTE. CAMPS, COLONNIE DE VACANCES

QF1 (journée)	7,08 €
QF2 (journée)	6,19 €

QF3 (journée)	4,92 €
QF4 (journée)	4,05 €
QF5 (journée)	3,54 €

Ces dispositions s'appliquent aux enfants de 3 à 17 ans révolus, sans tenir compte du niveau scolaire, et dont les parents ou l'un des parents sont domiciliés sur la commune de Chadrac.

Un minimum de 5 journées est nécessaire pour bénéficier de ces dispositions concernant les Camps, Colonies et Classes de mer, neige, nature et découverte.

La participation communale est également versée dans la limite de 70 jours par an et par enfant fréquentant les Centres Aérés, Camps et Colonies.

Ces tarifs sont applicables à compter de la date de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016.

3/PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Participation par élève 33,50 €

Cette participation ne doit plus être versée à la Caisse des Ecoles.

La commune prendra en charge directement les dépenses afférentes à cette participation. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016 à l'article 6067 « Fournitures Scolaires » de la section de Fonctionnement Dépenses.

Soit : Ecole Primaire H.Gallien = 3.941,71 €

Ecole Maternelle H.Gallien = 2.358,29 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Exprimés : 23
 POUR : 23
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0

le Maire,

 Gérard CONVERT

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES POLE ENFANCE JEUNESSE

Madame Elisabeth BRUSTEL, adjoint en charge des affaires scolaires, présente le devis établi par l'entreprise ODOUL pour la création d'un préau et d'une coursive pour la maternelle Henri Gallien, à la demande des enseignants.

Le devis total s'élève à 42.862,50 € HT, soit 26.446,50 € HT pour le préau et 16.416,00 € HT pour la coursive.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

La proposition pour la coursive est mise en attente.

La proposition de création d'un préau est acceptée sur le principe, pour un montant de 26.446,50 € HT à voir les frais de terrassement en sus non chiffrés.

Le Maire,

Pour : 22
Contre : 1 (ALLIBERT)
Abstention : 0

Gérard CONVERT